

# Reçu de don à l'association « Terre de Morvan »

Important : ce don ne donne pas droit à une déduction fiscale, puisque l'AMAP ne correspond pas aux critères d'organisme d'intérêt général définis dans Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

## 1. Bénéficiaire du versement

Association « Terre de Morvan »

24 Route d'Avallon, Montmardelin,

89630 Saint-Germain-des-Champs

**Objet : Le but de l'AMAP Terre de Morvan est de mettre en relation des producteurs, des transformateurs et des consommateurs liés par des contrats.**

## 2. Coordonnées du donateur

Prénom / Nom

Adresse

Commune

Téléphone fixe

Téléphone portable

Adresse électronique

## 3. Montant du don et mode de versement

A souhaité faire un don libre de

Mode de paiement

## 4. Accusé de réception du don par un membre du bureau de l'AMAP

Je soussigné

occupant le poste de

certifie avoir reçu le don mentionné ci-dessus à la date du

enregistré en comptabilité sous le numéro de pièce suivant

Signature